



PROGRAMME DE FORMATION

DOULEUR

Les douleurs provoquées par les soins

Contexte de la demande :

La douleur provoquée par les soins a longtemps été ignorée des personnels soignants et considérée comme normale par les patients. Le développement des moyens médicamenteux, et leur complémentarité avec les moyens non médicamenteux de prévention et de prise en charge de ces douleurs en a fait une préoccupation des pouvoirs publics dès la parution du second plan de lutte contre la douleur 2002/2005.

Le bilan du 3^{ème} plan de lutte contre la douleur souligne la nécessité de poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs années pour améliorer la prévention et la prise en charge de l'ensemble des douleurs supportées par les personnes soignées, tant en établissement de soins qu'au domicile des patients. L'attention doit être d'autant plus importante de la part des personnels que ces personnes présentent un handicap ou des difficultés de communication liées à leur état ou leur âge.

Par ailleurs, les exigences en matière de prise en charge de la douleur sont renforcées dans le cadre de la certification V2010, puisque le critère « douleur » fait partie des Pratiques Exigibles Prioritaires (PEP 12) et la prévention des douleurs provoquées par les soins est systématiquement évaluée dans les pratiques cliniques des étudiants en soins infirmiers.

Encore mal identifiée, mal évaluée en particulier pour ses conséquences, la douleur provoquée par les soins peut désormais, grâce une formation adaptée des personnels de soin, disparaître des préoccupations des patients.

Objectif :

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants de prendre conscience que la douleur peut survenir au moment des soins, de connaître les bonnes pratiques pour éviter la survenue de ces douleurs, d'identifier l'ensemble des mesures disponibles pour la mise en œuvre d'un plan de prévention de ces douleurs au sein d'une équipe.

Public :

Ce programme s'adresse aux personnels de santé médicaux et non médicaux (cadre de santé, infirmier, aide-soignant, aide-médico-psychologique, kinésithérapeute, manipulateur en électro-radiologie, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, etc.).